

**Atelier de restitution centre culturel Broussais**  
**19 mai 2010**

**Introduction**

Cette réunion de restitution clôture la première phase de concertation sur les principes d'aménagement de la chaufferie et lance la seconde phase sur la définition du projet architectural et culturel du lieu.

Même si le programme de logement ne sera complètement livré qu'en 2016, la Ville et la Mairie d'arrondissement ont choisi d'ouvrir le centre culturel fin 2013 en réalisant une première tranche d'aménagements évolutifs, et d'ouvrir dès à présent la réflexion sur la seconde phase d'aménagement du lieu.

Des études ont été réalisées sur la structure du bâtiment et sur sa mise aux normes plan climat. L'étude patrimoniale a montré que le bâtiment est sain et qu'il n'y a pas de travaux d'ampleur de réhabilitation à réaliser.

Un cahier des charges technique a été rédigé pour sélectionner un architecte en charge de la première tranche d'aménagement. Ce dernier intègre des travaux indispensables pour la mise en sécurité du site (quel que soit le projet culturel retenu), et la réalisation de premiers aménagements évolutifs qui permettraient d'ouvrir le centre en 2013. La mairie d'arrondissement a souhaité que le document soit expurgé de tous les éléments afférant au projet culturel.

Le cahier des charges prend également en compte les remontées des ateliers participatifs déjà réalisés à savoir la salle de restitution et le lieu de convivialité.

Par ailleurs, la Ville de Paris a choisi d'ouvrir le centre culturel sur un parvis donnant sur la rue Didot et a donc acté la démolition du bâtiment Didot.

Le projet doit concilier la politique culturelle parisienne, centrée sur le développement des pratiques amateurs, et intégrer le projet dans son environnement. Quel que soit le mode de gestion de cet équipement, il devra être inséré dans le quartier.

Un maître d'œuvre va prochainement être désigné pour réaliser le programme architectural de la première phase de réaménagement. Il devra être conçu dans la concertation. La réflexion doit en parallèle se poursuivre sur le contenu de l'équipement et sur la seconde phase d'aménagement. Les deux phases ne doivent pas s'opposer.

La concertation doit prendre un cadre plus formel : d'une part sur l'aménagement architectural et d'autre part sur le projet culturel. Aussi, la Ville de Paris a dédié une personne à l'animation de la réflexion sur le projet culturel, les modalités de gestion et la seconde phase d'aménagement.

**Rappel de l'histoire**

Il y a 6 ou 7 ans quand la fermeture de l'hôpital Broussais a été annoncée, les associations ont fait savoir à la mairie qu'elles ne souhaitent pas que le bâtiment de la chaufferie soit démoli. C'est aussi en accord avec les associations que la vocation culturelle de cet équipement a été actée.

Avant d'entrer dans cette phase de concertation très formelle, les discussions avaient démarré depuis de nombreuses années de manière informelle. Les associations ont travaillé au cours des dernières années sur la manière de réaménager le bâtiment et sur le projet culturel. Les réflexions ont pris de l'ampleur à partir du moment où la Ville a acheté la chaufferie, en décembre 2008, et lors du lancement de l'étude urbaine.

Cette étude a permis d'imaginer la transformation d'une partie de ville enclavée (l'hôpital) en quartier ouvert et de se questionner sur le lien entre la chaufferie et le quartier. La structuration du projet autour de la chaufferie et de la promenade plantée a également posé la question d'un espace de dégagement devant la chaufferie. S'est alors posée la question de la démolition de Didot.

La réalisation d'un aménagement en deux phases est un choix pragmatique. Elle permet d'envisager une ouverture de l'équipement dès 2013. Les réflexions conduites par les associations portaient sur 1500 à 1800 m<sup>2</sup> de surface utile. Le choix qui est fait aujourd'hui est de travailler sur 600 m<sup>2</sup> correspondant à l'aménagement du niveau rez-de-chaussée.

Sont sortis des ateliers de l'automne 2009 les demandes suivantes :

- des ateliers de pratique, de répétition
- une salle de restitution pour permettre les échanges entre artistes professionnels et amateurs et les habitants
- un espace de convivialité qui devra contribuer à encrener la chaufferie dans la vie du quartier.

La première phase permettra de préfigurer ce qui sera réalisable dans la seconde phase.

### **Présentation du cahier des charges**

Rappel des grandes lignes :

- c'est une opération qui doit être conduite en deux phases : une première vague d'aménagements qui devra permettre d'ouvrir l'équipement fin 2013 et une seconde phase d'aménagement plus complète qui permettra d'installer le bâtiment définitivement dans le quartier.
- Sur l'aspect architecture, la Ville est face à un double enjeu : il s'agit d'une part de rendre habitable un bâtiment qui ne l'est pas puisque sa vocation initiale est une vocation industrielle (ancienne chaufferie d'un hôpital conçue pour fonctionner à l'air libre). Il convient donc de reprendre la structure en béton et de reprendre de manière très importante le clôt et le couvert (plancher, menuiserie, électricité, eau). Le deuxième enjeu est de permettre l'accueil de pratiques culturelles au rez-de-chaussée et du sous sol pour des installations techniques. La mise aux normes handicapés du bâtiment est aussi un enjeu.
- 65% du coût de l'aménagement est lié à la restructuration du clôt couvert et 25% est lié au coût de l'aménagement. La Ville ne remettra donc en cause dans la seconde phase qu'une infime partie des coûts engagés. Si dans la seconde phase il est nécessaire de revoir le cloisonnement des espaces, nous le ferons car les aménagements de la première phase sont conçus comme étant évolutifs.

Le cahier des charges est basé sur ces principes d'aménagement. Le programme sera défini en concertation avec les membres du groupe du travail au travers d'ateliers jusqu'à mars. L'équipe d'architectes sera désignée en novembre.

Le programme devra être figé en mars au moment de l'avant projet sommaire.  
Les travaux débiteront début 2012 et s'achèveront à l'automne 2013.

Le coût d'investissement est estimé à 2,112 M€ HT en coût global le coût est estimé à 3,6M€

L'architecte sera chargé de réfléchir à la modularité du lieu.

### Concernant le programme culturel

Un lieu de pratique amateur vise :

- un public déjà autonome dans sa pratique,
- qui cherche des lieux de travail parce qu'il en manque dans l'arrondissement
- qui n'est pas tourné vers un public exclusif d'amateurs.

L'organisation de l'espace tel qu'il est proposé dans les unités fonctionnelles est une piste de travail qui doit aboutir de manière formelle au fil de la concertation.

### Débat

Francis Tournois :

Le projet tel qu'il est présenté est très centré sur les pratiques amateurs autonomes, individuelles. Il oublie les professionnels qui peinent à trouver des lieux de répétition, pour monter des projets.

**Il faut penser collectif en intégrant dès le départ les pratiques professionnelles** qui peuvent induire des pratiques amateurs, permettre la formation, l'expérimentation, l'accès à des métiers. Avant de penser au programme d'aménagement de la chaufferie, il faut penser au projet culturel. Il faut raisonner plus large que les pratiques amateurs classiques comme la danse, le théâtre et la musique. Dans les pratiques amateurs il faut envisager des croisements entre ces différentes expressions.

**Par ailleurs le Conseil de quartier a fait remonter le besoin d'une salle de représentation qui soit suffisamment importante pour permettre la modularité.** Cette modularité ne se fait pas uniquement par des cloisons mobiles, elle se fait au fil des projets. Les professionnels ne doivent être relayés en seconde lecture du projet.

Sophie Jalabert :

**La notion de pratiques amateurs autonomes doit être éclaircie.** Il existe une incompréhension entre les pratiques artistiques autonomes et la construction d'un projet pour le quartier. Le lien entre amateurs et professionnels ne doit pas se résumer à des pratiques amateurs sur lesquelles on met des touches de professionnel pour monter en compétence.

**Peut-on envisager qu'une partie du temps soit réservé aux pratiques autonomes et qu'en parallèle le lieu permette à des artistes professionnels, dans le cadre d'appels à projet, de monter des projets avec les habitants du quartier ?**

Pascal Cherki :

Il faut concilier la politique culturelle de la Ville de Paris et la réflexion des acteurs locaux issus des quartiers.

Pierre Bissery :

Ce qui est ressorti des ateliers organisés en Mairie, c'est une dynamique de travail.

Si on morcelle la salle on n'arrivera pas à associer les habitants à ce qui se fait. Il faut d'abord se concentrer sur la diffusion de ce qui existe déjà et cloisonner dans la seconde phase. **La question du morcellement de la salle doit être tranchée.**

Pascal Cherki :

La Ville de Paris a tranché cette question : **le centre culturel ne sera pas une grande salle de représentation** même s'il y a un besoin dans l'arrondissement. La bonne jauge de la salle de restitution reste à définir. C'est pourquoi la question de la modularité se pose clairement.

Pour autant, **il ne faut pas totalement dénaturer le projet de la DAC qui est d'avoir des lieux de répétition et de restitution.**

Une visite du centre Confluence (20<sup>ème</sup>) devrait être organisée avec les membres de l'atelier qui le souhaitent. Ce lieu a en effet une configuration similaire à la chaufferie et propose une programmation culturelle très riche.

L'inquiétude de voir ce lieu transformé en simple lieu de consumérisme individualiste est légitime. Il ne faut pas déposséder les personnes qui se seront investies dans la définition du projet culturel d'un lieu qui a un fort potentiel d'animation dans le quartier.

On peut faire le projet et le programme culturel en même temps. C'est pourquoi, **la DAC doit ouvrir formellement le travail d'écriture du projet culturel avec la mairie d'arrondissement et les acteurs locaux sur la première phase d'aménagement (caractère évolutif déterminant) et sur la deuxième phase.**

Il faut répondre à la question du lien entre pratiques amateurs et professionnelles, et les termes de la participation des acteurs du quartier à la définition du projet et de l'animation du lieu. La Ville peut avoir d'autre option, chaque proposition doit être étudiée.

François Dumail :

**A partir d'une certaine jauge une salle devient une salle professionnelle.** Au delà de 150 places il faut un régisseur, une équipe technique, des moyens qui ne sont pas forcément affectés dans le projet. Il faut aussi une production suffisante sinon la salle sera vide la plupart du temps.

Le bâtiment présente des contraintes acoustiques qui ne permettent pas d'avoir les activités évoquées dans une première phase. Il est préférable de parler d'une salle de travail suffisamment polyvalente qui permette la répétition, la restitution d'un spectacle, un travail quotidien pour les praticiens amateurs ou professionnels. **La salle de restitution ne peut pas être une salle de spectacle réservée à ce seul usage.**

Pascal Cherki :

**Jusqu'en 2014 la question d'une salle de 200 places est tranchée. Mais elle n'est pas tranchée pour la seconde phase.** Les pistes de réflexion sur la première phase laissent une grande latitude pour l'aménagement définitif. Il y a un potentiel, une envie mais rien n'est formalisé ni budgété à ce jour. Nous avons le temps de la réflexion sur la seconde phase pour formaliser tout cela.

Guillaume Descamps :

Il ne faut pas rester bloqué sur le terme de pratiques autonomes. Il y a une demande, un besoin à l'échelle de l'arrondissement ou de Paris. On n'est pas pour autant dans quelque chose de totalement exclusif.

**Dans la politique de la Ville de Paris en faveur des pratiques amateurs il y a une volonté d'aider ceux qui ont déjà une pratique, mais il y a aussi la volonté que les gens pratiquent et aient accès à la pratique.** Ce lieu doit être un outil dont se saisissent les habitants quel que soit leur niveau de pratique, qu'ils aient envie de se produire ou non.

L'idée est d'avoir un espace d'ouvert qui puisse concerner des gens qui n'ont pas forcément de pratique et au travers de la modularité d'accueillir toutes sortes de pratiques. Ce projet n'arrive pas figé sur une discipline.

Pierre Bissery :

**Quelle est la différence entre lieu culturel et centre d'animation,** sachant que dans un centre d'animation il peut y avoir les mêmes missions d'accueil de pratiques d'amateurs quand la capacité de la salle le permet ?

Francis Pillon :

Dans un centre d'animation, la démarche est beaucoup plus individuelle et n'est pas une démarche de projet, de construction, une démarche collective que propose un lieu de pratique amateur. Celui-ci a vocation à travailler avec nombre d'associations et à leur donner la possibilité d'espaces de travail et de répétition, comme des accompagnements de projets avec des professionnels

Sophie Jalabert :

Quand on parle de salle de représentation, on n'imagine pas une salle de spectacle avec une programmation, ce n'est pas ça qui créera forcément la dynamique locale. Quand on parle de salle de grande capacité, on imagine que si on veut créer un spectacle avec des géants on peut le faire, si on veut faire un concours d'atelier écriture c'est possible et si on veut faire une exposition c'est envisageable aussi dans une salle brute.

Pascal Cherki :

**Il faut des lieux pérennes organisés autour d'un planning parce que cela fait partie de l'analyse des besoins réalisés par la Ville.** Cette dernière a pointé un manque de lieux de pratiques pour les amateurs. Il est vrai que les centres d'animation pallient parfois la pénurie de lieu de répétition.

Il faut travailler à la conciliation de ces deux aspects fonctionnels.

Elisabeth Pradoura :

La chaufferie, ce n'est pas que la grande salle. Le CRB réfléchit aussi à l'usage de la façade Est qui donne sur Didot. La façon de concevoir le bâti relève aussi du projet culturel. On aurait par exemple pu imaginer l'ouverture d'une façade sur le parvis pour en faire des ateliers.

Bertrand Lericole :

Le cahier des charges prévoit une mission complémentaire qui peut être dédiée à la concertation. **A la page 16 du cahier des charges la mission de concertation de l'architecte sera ajoutée.**

Le bâtiment est assez complexe et de cette complexité peut naître la modularité. **Il n'y a pas d'incompatibilité entre les aspirations du groupe de travail et les potentialités offertes par le bâtiment.** Il faut qu'on tire au mieux partie de l'existant.

Sophie Jalabert :

Comment on imagine ensemble le projet culturel du lieu ? Comment on entre dans le détail ?

Danièle Pourtaud :

**A partir de maintenant nous devons mettre en place une concertation sur le projet culturel en amont de la désignation de l'architecte.** L'idée est de monter des réunions avec ceux qui sont ici et d'autres pour travailler sur la concrétisation du projet.

Pascal Cherki :

**Il faut caler un calendrier de concertation sur le projet culturel et intégrer d'autres structures comme les Colombages** qui ont manifesté leur intérêt sur le projet et des troupes de théâtres.

**Avant l'été les services de la Ville nous transmettrons un calendrier de réunions et des thématiques que nous vous ferons parvenir.**

Romain Paris :

Il faut que l'on sache qui rédige le projet.

Pierre Bissery :

Il propose de travailler avec la mairie pour lister les personnes à associer à ce projet.

Margareth Skinner

Il n'y a pas d'évolution depuis le premier atelier. Elle regrette la démolition du pavillon Didot qui est lié à l'architecture de la chaufferie et ce pour faciliter les travaux de couverture de la petite ceinture.

Depuis le début, l'inadaptation du parvis au développement de spectacle à l'extérieur est pointée et il est demandé que le parvis soit de l'autre côté.

La salle de restitution est trop petite et des spectacles comme le banquet des mariés, qui regroupent des professionnels et de amateurs, ne pourraient pas être présentés dans une salle de 100 places.

La question des nouvelles technologies n'est pas évoquée dans les activités pouvant être accueillies par le lieu alors que c'est un moyen d'attirer les jeunes de la Porte de Vanves.

La chaufferie doit être conçue comme un objet de lien social pour des personnes qui ne sont pas forcément initiées.

Le projet reste figé par l'architecture. Les réflexions menées depuis 10 ans ne sont pas prises en compte. On a l'impression que l'on veut faire la même chose qu'au 5.

On a besoin d'un budget, de personnes qui irons chercher les habitants dans le quartier.

Pascal Cherki :

**Sur Didot, la Ville de Paris a tranché. En outre, le centre culturel n'a pas vocation à régler tous les besoins culturels de l'arrondissement. La salle des fêtes accueille de nombreuses manifestations. Le cahier des charges n'a pas listé toutes les disciplines qui seront accueillies. La concertation sur le projet culturel est là pour ça.**

**Pour conclure Pascal Cherki rappelle que cet atelier a permis :**

- **d'éclaircir certain points et notamment la notion de pratiques amateurs ;**
- **de montrer les attentes et de corriger le cahier des charges ;**
- **de rappeler le besoin de concilier les répétitions et les projets ;**
- **de convenir qu'un travail sera fait sur le projet culturel en lien avec la Ville et Guillaume Descamps. Un document devra rapidement être transmis avant l'été aux participants de l'atelier sur la méthodologie de concertation sur le projet culturel et les thématiques envisagées pour les ateliers ;**
- **d'aborder l'importance de réfléchir dès maintenant à l'élaboration d'un cahier des charges pour la seconde phase.**

**Atelier de restitution centre culturel Broussais**  
**19 mai 2010**

**Introduction**

Cette réunion de restitution clôture la première phase de concertation sur les principes d'aménagement de la chaufferie et lance la seconde phase sur la définition du projet architectural et culturel du lieu.

Même si le programme de logement ne sera complètement livré qu'en 2016, la Ville et la Mairie d'arrondissement ont choisi d'ouvrir le centre culturel fin 2013 en réalisant une première tranche d'aménagements évolutifs, et d'ouvrir dès à présent la réflexion sur la seconde phase d'aménagement du lieu.

Des études ont été réalisées sur la structure du bâtiment et sur sa mise aux normes plan climat. L'étude patrimoniale a montré que le bâtiment est sain et qu'il n'y a pas de travaux d'ampleur de réhabilitation à réaliser.

Un cahier des charges technique a été rédigé pour sélectionner un architecte en charge de la première tranche d'aménagement. Ce dernier intègre des travaux indispensables pour la mise en sécurité du site (quel que soit le projet culturel retenu), et la réalisation de premiers aménagements évolutifs qui permettraient d'ouvrir le centre en 2013. La mairie d'arrondissement a souhaité que le document soit expurgé de tous les éléments afférant au projet culturel.

Le cahier des charges prend également en compte les remontées des ateliers participatifs déjà réalisés à savoir la salle de restitution et le lieu de convivialité.

Par ailleurs, la Ville de Paris a choisi d'ouvrir le centre culturel sur un parvis donnant sur la rue Didot et a donc acté la démolition du bâtiment Didot.

Le projet doit concilier la politique culturelle parisienne, centrée sur le développement des pratiques amateurs, et intégrer le projet dans son environnement. Quel que soit le mode de gestion de cet équipement, il devra être inséré dans le quartier.

Un maître d'œuvre va prochainement être désigné pour réaliser le programme architectural de la première phase de réaménagement. Il devra être conçu dans la concertation. La réflexion doit en parallèle se poursuivre sur le contenu de l'équipement et sur la seconde phase d'aménagement. Les deux phases ne doivent pas s'opposer.

La concertation doit prendre un cadre plus formel : d'une part sur l'aménagement architectural et d'autre part sur le projet culturel. Aussi, la Ville de Paris a dédié une personne à l'animation de la réflexion sur le projet culturel, les modalités de gestion et la seconde phase d'aménagement.

**Rappel de l'histoire**

Il y a 6 ou 7 ans quand la fermeture de l'hôpital Broussais a été annoncée, les associations ont fait savoir à la mairie qu'elles ne souhaitent pas que le bâtiment de la chaufferie soit démoli. C'est aussi en accord avec les associations que la vocation culturelle de cet équipement a été actée.